



















ANNEXE 1









INSTALLATIONS TOURISTIQUES ÉLIGIBLES À LA SIGNALISATION TOURISTIQUE ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ








En consultation avec les intervenants touristiques de la région, TPRT décide quelles installations sont éligibles à la signalisation touristique et détermine les critères d'admissibilité spécifiques à chacune des installations.







CATÉGORIES	PICTOGRAMME(S)
<p>AUBERGE DE JEUNESSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit être ouverte sept jours par semaine 	
<p>BASE DE RANDONNÉE EN MOTONEIGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des sentiers entretenus • doit avoir accès direct aux sentiers • doit avoir un stationnement hors rue • doit offrir le service d'hébergement et/ou de restaurant dans un rayon de 2 km 	
<p>BASE DE RANDONNÉES EN RAQUETTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir accès direct aux sentiers • doit avoir un stationnement hors rue 	
<p>BASE D'EXCURSIONS NAUTIQUES (voilier, bateau à moteur, bateau-maison)</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location d'équipements sur place • doit répondre aux normes de sécurité de Transports Canada • doit avoir accès direct à un plan d'eau • doit avoir au moins cinq embarcations en disponibilité 	
<p>CABANE À SUCRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la dégustation et la vente de ses produits sur place • doit offrir des activités d'interprétation de l'acériculture avec guide, au moins trois jours par semaine, à jours et heures fixes durant la saison et doit permettre l'accès aux installations de fabrication du sirop 	
<p>CAMP DE VACANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit être ouvert sept jours par semaine 	

<p>CENTRE D'ART ET GALERIE D'ART</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir comme activité principale l'exposition des œuvres d'art accessible au public • doit permettre aux touristes de parfaire leurs connaissances au moyen de dépliants explicatifs, de tableaux didactiques, 	
<p>CENTRE DE MÉTIERS D'ART</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit être un atelier où des artisans locaux produisent et affichent leur métier • doit avoir des artisans sur place, jours et heures fixes • s'il y a vente d'artisanat, 35% des pièces en vente doivent être de fabrication locale • doit promouvoir l'appréciation des métiers d'art au moyen de dépliants explicatifs, de tableaux didactiques ou de démonstrations 	
<p>CENTRE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des sentiers de randonnée avec interprétation et/ou service de guide 	
<p>CENTRE DE PÊCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location ou le prêt d'équipements • doit avoir des services sanitaires publics sur places 	
<p>CENTRE DE PLANCHE À VOILE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location ou prêt d'équipements sur place • doit avoir accès direct à un plan d'eau • doit avoir un stationnement hors rue 	
<p>CENTRE DE PLEIN AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir les activités de plein air, sans hébergement • doit offrir les activités à la journée • doit avoir des services sanitaires publics sur place • doit offrir un minimum de restauration sur place 	
<p>CENTRE DE SKI DE RANDONNÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir au moins 10 km de pistes entretenues • les pistes doivent présenter au moins deux niveaux de difficulté • doit avoir accès direct aux pistes • doit avoir un stationnement hors rue • doit offrir la location ou prêt d'équipements sur place 	

<p>CENTRE DE VOL LIBRE (parachutisme, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location ou prêt d'équipements sur place 	
<p>CENTRE D'OPÉRATION DE VOL <i>Comprend: Promenades avion / hélicoptère, vol à voile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • répondre aux critères de base • servir les clients de passage • être une opération à vocation touristique offrant des promenades en hydravions, hélicoptères, planeurs, ou des ballons à air chaud • Offre guidé, des vols touristiques à charte ou de location sur une base régulière, le calendrier annoncé 	
<p>CENTRE D'INTERPRÉTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir le service de guide, à jours et heures fixes, et/ou avoir des tableaux interprétatifs et/ou des informations audiovisuelles. • les sujets traités doivent porter sur la nature ou l'histoire et sa vocation principale doit être l'éducation ou la sensibilisation de sa clientèle à un ou plusieurs aspects de la nature ou de l'histoire 	
<p>CENTRE ÉQUESTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location de chevaux sur place • doit avoir au moins 5 chevaux disponibles • doit offrir le service de guide au moins trois jours par semaine, à jours et heures fixes 	
<p>CENTRE TOURISTIQUE DE LOCATION DE VÉLOS</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir la location de véhicules non motorisés • doit disposer d'au moins cinq unités pour la location • doit avoir un stationnement adéquat • doit avoir accès direct à une voie cyclable, soit privée ou publique 	
<p>CLUB NATURISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit être membre d'une fédération de naturisme dont les sites sont légalement autorisés • doit offrir des activités à la journée 	
<p>CUEILLETTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir un stationnement hors rue • son but premier doit être la cueillette et non la vente de produit 	

<p>FERME EXPÉRIMENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir des visites guidées au moins trois jours par semaines, à jours et heures fixes, et/ou avoir des tableaux interprétatifs 	
<p>GÎTE TOURISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base, doit accueillir une clientèle de passage • doit être une résidence privée, doit offrir le petit déjeuner • doit avoir quatre à six chambres à louer, doit être ouvert sept jours par semaine en haute saison 	
<p>HÉBERGEMENT À LA FERME</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit offrir l'hébergement et la pension complète • doit être une résidence privée • doit offrir des activités en milieu agricole • doit être ouvert sept jours par semaine en haute saison • doit avoir trois chambres et moins à louer 	
<p>HÔTEL, MOTEL, AUBERGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit être ouvert sept jours par semaine en tout temps 	
<p>MARCHÉ AGRICOLE, CHAMPÊTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir comme activité principale l'exposition et l'offre pour la vente de produits agricoles et articles offerts couramment dans les marchés agricoles communautaires • doit être ouvert au moins une journée par semaine selon un horaire de jour et heures d'ouvertures fixes 	
<p>MARINA</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit être ouverte à la journée • doit offrir les principaux services au public : (essence, rampe de mise à l'eau, toilettes publiques ou privées) 	
<p>MICROBRASSERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage¹ • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou des dépliants explicatifs • doit offrir des visites guidées durant les heures d'ouverture et/ou sur demande 	
<p>MUSÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou des dépliants explicatifs • doit offrir un service de guide durant les heures d'ouverture et/ou sur demande • doit être ouvert un minimum de 3 jours/semaine à selon un horaire fixe durant la haute saison, cet horaire doit être affiché surplace 	

<p>PARC AQUATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir un stationnement adéquat • doit avoir des services sanitaires publics sur place • doit avoir un minimum de 10 glissades et/ou jeux d'eau • doit avoir un service de restauration disponible sur place • doit avoir le nombre adéquat de sauveteurs durant les heures d'ouverture et ils doivent être accrédité par un organisme reconnu 	
<p>PLAGE PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit répondre aux normes minimales de salubrité du ministère de l'Environnement • doit avoir des services sanitaires publics 	
<p>SANCTUAIRE RELIGIEUX ET ABBAYE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou un service de guide au moins trois jours par semaine, à jours et heures fixes ou un audio-guide • doit être ouvert un minimum de trois jours/semaine selon un horaire fixe, et ce en tout temps • doit être un lieu à caractère historique reconnu ou un lieu de pèlerinage • doit avoir des œuvres d'art religieux ou des reliques en exposition pour le public 	
<p>SITE THÉMATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir un thème spécifique autour duquel se fait la visite • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou des visites guidées au moins cinq jours par semaine, à jours et heures fixes 	
<p>STATION DE PISCICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • l'activité principale doit être l'éducation et l'information de la clientèle • doit être une installation où se fait, pour la consommation ou l'empoisonnement, la production ou l'élevage commercial de poissons, de crustacés ou de mollusques • doit avoir des visites guidées au moins trois jours par semaine, à jours et heures fixes, et/ou des tableaux interprétatifs sur les cycles de reproduction et d'élevage du poisson 	
<p>STATION DE VÉLO DE MONTAGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des sentiers entretenus • doit avoir un stationnement hors rue • doit avoir un accès direct aux sentiers 	
<p>TERRAIN DE CAMPING</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base 	

<ul style="list-style-type: none"> • doit accueillir une clientèle de passage • 10% de ses sites doivent être à la disposition de la clientèle de passage, ou un minimum de 10 espaces • doit être ouvert sept jours par semaine durant la haute saison • avoir un comptoir d'accueil de la clientèle de passage • offrir des services sanitaires sur place (toilettes, douches) ainsi que de l'eau potable, tables de pique-niques ou l'équivalent 	
<p>TERRAIN DE GOLF</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit offrir la location ou prêt d'équipements sur place • le parcours doit être adapté à tous les niveaux (minimum de 9 trous) • avoir un bureau d'accueil et/ou billetterie surplace • doit être ouvert un minimum de 5 jours/semaine pour la clientèle de passage et ce durant la période d'ouverture annoncée par l'établissement • avoir des toilettes accessibles sur place pour la clientèle 	
<p>THÉÂTRE D'ÉTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • l'exploitation doit se faire en saison estivale seulement • les spectacles doivent être présentés en lieu fixe (salle de spectacle ou tente) • doit présenter des pièces de théâtre au moins trois jours par semaine, à jours et heures fixes durant l'été 	 
<p>VIGNOBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou des dépliants explicatifs • doit offrir des visites guidées durant les heures d'ouverture annoncées et/ou sur demande 	
<p>VISITE INDUSTRIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit avoir une structure indépendante du secteur commercial avec personnel affecté à l'accueil des visiteurs • la place d'accueil doit afficher un panneau qui l'identifie comme tel et sur lequel sont inscrits les jours et les heures des visites guidées • doit offrir des visites guidées à jours et heures fixes, ou sur rendez-vous, au cours desquelles on peut observer les installations et les étapes de fabrication • doit avoir des tableaux interprétatifs et/ou des dépliants sur les utilisations du/des produit(s) 	 
<p>ZOO</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit répondre aux critères de base • doit accueillir une clientèle de passage • doit afficher des tableaux interprétatifs et/ou offrir des dépliants explicatifs • doit avoir une variété d'espèces animales 	